

H I S T O I R E

Fondation Charles de Gaulle
Sous la direction de Bruno POUCKET et David VALENCE

La loi Edgar Faure

Réformer l'université après 1968

S'IL existe de nombreux ouvrages sur l'enseignement supérieur en France, la loi qui fonde l'Université de la seconde partie du XX^e siècle n'avait en revanche pas encore fait l'objet d'une investigation systématique.

Pour comprendre cette loi, il est d'abord nécessaire de la replacer dans un contexte particulier pour l'enseignement supérieur. Comment le pouvoir gaulliste a-t-il fait face au défi de la massification des étudiants dans les années soixante ? Des projets de réforme ont existé avant la loi Faure mais ils n'apportaient que des solutions conjoncturelles aux problèmes soulevés et aucun n'a eu cette volonté de structuration présente dans la loi Faure.

Les événements de 1968 ont cristallisé les interrogations, y compris au plus haut niveau de l'État entre Charles De Gaulle et Georges Pompidou, notamment sur des sujets aussi sensibles que la sélection à l'entrée des formations. L'examen de cette loi « libérale » constitue le second temps de cette analyse : préparation rapide du projet dans un cabinet ministériel en pleine ébullition, débats au Parlement, réactions d'opposition des étudiants de droite. Tout cela aboutit finalement à une loi peu ou mal appliquée, compte-tenu de la réaction des syndicats enseignants, de la mise en œuvre difficile dans les établissements, à Nanterre par exemple, ou encore des difficultés à faire respecter la nouvelle autonomie des universités.

Les conclusions auxquelles sont parvenus les auteurs sont paradoxales : on est passé de l'Université aux universités – en regroupant les facultés – en dérogeant aussi parfois à la loi même – par la création d'universités de technologie. Mais surtout la loi Faure a posé des questions encore d'actualité dans l'enseignement supérieur français, telles que le défi de la massification des étudiants ou l'autonomie des universités.

Bruno POUCKET est professeur de sciences de l'éducation à l'université de Picardie Jules Verne, spécialiste d'histoire de l'éducation, directeur du CAREF (EA 4697) et de la revue Carrefours de l'éducation.

David VALENCE est professeur agrégé d'histoire. Spécialiste du gaullisme, il est actuellement en service détaché pour exercer un mandat électif.

Ont collaboré à cet ouvrage : F. Audigier, J. Aust, A. Devisgnes, I. Ferhat, L. Jalabert, Y. Lequin, C. Mercier, Nassera Mohraz, B. Poucet, A. Prost, S. Tricaud, D. Valence.

En couverture : Edgar Faure et Charles de Gaulle.

Publié avec le soutien de la

PUR Presses
Universitaires
de Rennes
www.pur-editions.fr



ISBN 978-2-7535-4872-5

20 €



Fondation Charles de Gaulle
Sous la direction de
Bruno Poucet et David Valence

La loi Edgar Faure

H I S T O I R E

H I S T O I R E

Fondation Charles de Gaulle
Sous la direction de
Bruno POUCKET et David VALENCE

La loi Edgar Faure

Réformer l'université après 1968

Préface de Jacques GODFRAIN



PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES